



## EN BREF

### UNE COOPÉRATION AVEC L'AFRIQUE

L'association « Territoires et forêts solidaires - COFOR International » initie des actions de coopération décentralisées en faveur de la gestion durable des forêts, du développement des politiques territoriales et de la gouvernance locale avec des pays d'Afrique.

Du 18 au 22 septembre 2023 COFOR International a accueilli en France dix maires forestiers camerounais afin d'envisager des actions futures. Des rencontres avec les ministères, des institutions financières et des ONG ont ouvert des pistes de partenariats. Ces dix maires ont aussi été accueillis par les Communes forestières de la Drôme, de l'Alsace, du Doubs, du Jura, de la Haute-Marne et de la Haute-Saône avec un programme de visites illustrant la place et le rôle des Communes forestières dans les métiers de la filière forêt-bois et leur rôle au contact des citoyens.

Du 1<sup>er</sup> au 6 octobre 2023, des membres de COFOR International se sont rendus au Bénin pour aider les élus du nouveau Bureau des Communes forestières du Moyen-Ouémé à prendre la mesure de leur nouvelle charge et pour évaluer les résultats d'un programme cofinancé. De Cotonou à Tchaourou en passant par Dassa, la délégation a rencontré les autorités françaises, de hauts responsables de l'administration forestière et des collectivités territoriales, ainsi que les maires des Communes forestières adhérentes. Une rencontre avec les communes de la lagune côtière ouvre la perspective d'un rapprochement pour fédérer la forêt continentale et la forêt côtière.

## LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONTRACTUALISATION



En 2022, les Communes forestières se sont engagées, auprès de l'État, de l'ONF et des partenaires de la filière, à **développer la vente de bois communaux en contrat d'approvisionnement** pour lutter contre l'export de grumes et répondre aux projets de développement des entreprises françaises de 1<sup>re</sup> transformation des bois, perçus comme nécessaires pour faciliter l'essor de l'économie bas carbone.

En 2023, les Communes forestières ont renforcé leurs engagements de contractualisation de chêne lors **➤ du renouvellement de la signature de l'accord filière « Chêne »**.

Ainsi, la FNCOFOR poursuit l'objectif d'atteindre **35% des bois communaux vendus en contrat d'approvisionnement d'ici 2025** (22% en 2022), dont **25% pour le chêne**.

Ces engagements répondent aux objectifs des Communes forestières de « faire filière », de sécuriser la valorisation des bois des communes et leurs budgets, de favoriser la gestion forestière et préparer son adaptation au changement climatique.

Les Communes forestières, bien conscientes des changements de pratiques qu'occasionne ce mode de vente pour les élus, ont entrepris des travaux avec l'ONF pour l'améliorer grâce à :

➔ **Des rendez-vous mensuels avec le Comité National des Ventes** : La Fédération et la direction commerciale de l'ONF ont abordé régulièrement l'état du marché du bois, fixé des conditions de négociation de prix du bois en contrat à l'ONF et travaillé sur des thématiques en lien avec la contractualisation ;

➔ **L'organisation de réunions de travail associant élus, directeurs d'Unions Régionales, ONF et juristes** qui ont pu avancer sur des sujets tels que la délibération des collectivités à vendre leurs bois en contrat, le développement des contrats pluriannuels, la territorialisation des contrats, l'élaboration de stratégie commerciale, l'échéancier de paiement, le bilan financier... ;

➔ **La participation au groupe de travail « Contractualisation » du Conseil d'Administration de l'ONF** qui a permis de rappeler les objectifs communs et les conditions de mise en œuvre du contrat : la mise en place d'une dimension « aménagement du territoire », une répartition de l'offre de bois éclairée, une articulation des stratégies commerciales locales et globales ;

➔ **La coordination du programme France Bois Forêt « Commissions Forêt »** visant à :

- > Informer et former les élus sur la commercialisation des bois, le fonctionnement de la contractualisation en lien avec les commissions forêt des communes et les prérogatives des élus.
- > Accompagner les communes dans leurs démarches de commercialisation des bois.
- > Développer des outils pour faciliter la commercialisation des bois des collectivités, notamment l'Observatoire des ventes de bois.

L'ensemble de ces travaux ont abouti à un kit de documents nationaux en cours d'élaboration servant de base pour les élus et l'ONF souhaitant commercialiser leurs bois en contrat d'approvisionnement.

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES COMMUNES FORESTIÈRES

**7 novembre** - Limousin  
**10 novembre** - Ile-de-France  
**29 novembre** - Meurthe-et-Moselle

### 6 NOVEMBRE

Publication des propositions "Mobiliser les propriétaires forestiers" traitant du morcellement de la propriété forestière

### 9 NOVEMBRE

Comité de développement communication  
- France Bois Forêt

### 14 NOVEMBRE

Réunion de sensibilisation OLD  
en Haute-Corse

### 15 NOVEMBRE

- Groupe de travail  
« Application Distraction Régime Forestier »  
- Comité de pilotage Carbone 4  
- Rendu final de l'étude décarbonation  
de la filière bois

### 16 NOVEMBRE

- Conseil d'Administration FNCOFOR  
- Bureau FNCOFOR - Paris

### 17 NOVEMBRE

Comité national des Ventes

## 21 AU 23 NOVEMBRE

### SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Porte de Versailles - Paris



### 23 NOVEMBRE

Présentation du Programme et  
Équipements Prioritaires de Recherche  
(PEPR) FORESTT

### 30 NOVEMBRE

Expérimentation ONF/Communes  
forestières sur le contrat  
d'approvisionnement territorial  
mélèze en PACA

## L'ÉPICÉA SCOLYTÉ EXPLOITABLE EN CONSTRUCTION

En 2018, les pessières françaises (forêts peuplées d'épicéas), principalement situées en région Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté, ont été très lourdement attaquées par le scolyte. Profitant du réchauffement climatique, l'insecte a élu domicile sous les écorces des arbres affaiblis par les très grandes sécheresses qui se multiplient chaque été. De nombreuses régions en France ont été touchées par l'épidémie.

Pour répondre à cette urgence, l'ONF et les Communes forestières ont été à pied d'œuvre pour agir au plus vite. Au-delà de leurs actions sur les territoires, **ils ont souhaité, à travers un document commun, mettre en avant toutes les perspectives qu'offre l'épicéa scolyté dans les projets de construction.** Avec des exemples concrets, des constats sur les actions menées et à travers 3 interviews de Patrick Chaize, président des Communes

forestières de l'Ain et sénateur du département ; Nathalie Mionetto, chargée de territoire Nord-Est à l'Institut Technologique FCBA et de Cyrille Ducret, patron de la scierie Ducret dans l'Ain, **vous découvrirez que les bois conservent d'excellentes qualités mécaniques et qu'ils ont déjà été utilisés dans des projets ambitieux.**



[CONSULTER LE DOCUMENT >](#)

## INVESTIR EN FORÊT COMMUNALE, FAITES APPEL AUX DONS POUR DÉMULTIPLIER VOS PROJETS

L'investissement dans les espaces forestiers pour entretenir, renouveler ou reconstituer les espaces forestiers est indispensable dans le contexte actuel du changement climatique. Sans l'investissement des élus, nos forêts communales peuvent être en proie aux attaques parasitaires, aux dépérissements des peuplements et aux risques incendie accrus.

**Le financement de ces travaux, malgré les aides de l'Europe, de l'État et des Régions, est lourd pour les collectivités et peut vous amener à abandonner ces projets, faute de moyens d'autofinancements suffisants.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les communes forestières sont éligibles au dispositif de mécénat ([Articles 11 et 12 de la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022](#)) grâce aux amendements portés par Mme Vanina Paoli-Gagin, sénateur et présidente des Communes forestières de l'Aube.

Ce dispositif incitatif, suivi de près, dès sa conception, par les Communes forestières, **permet aux entreprises et citoyens de participer aux projets forestiers des collectivités en défiscalisant leur don.**



Pour vous aider à en bénéficier, les Communes forestières vous proposent le guide "La défiscalisation des dons pour les forêts communales", un document de 20 pages avec des informations juridiques et pratiques.



[TÉLÉCHARGER LE GUIDE >](#)

## DÉCLARATION COMMUNE ENTRE L'AMRF ET LA FNCOFOR

Le 30 septembre 2023, lors du Congrès des maires ruraux de France à l'Alpe d'Huez, la Fédération nationale des Communes forestières et l'Association des maires ruraux de France (AMRF) ont souhaité faire une déclaration commune **pour demander à l'État que la préservation de la forêt soit une priorité nationale**, constatant qu'elle rend des services essentiels à tous mais qu'elle subit également de fortes altérations liées principalement au changement climatique.

Ils demandent la création d'un **Secrétariat d'État dédié** et des financements à la hauteur des enjeux pour les acteurs concernés.

Ils précisent que de nouvelles manières de travailler doivent être appréhendées, notamment pour **placer les élus des communes rurales au cœur de la concertation avec les acteurs locaux** tout en s'appuyant sur **un socle de connaissances scientifiques et impartiales sur l'état et l'évolution de la ressource.**

L'AMRF et la FNCOFOR ouvrent un travail de long terme pour rapprocher leurs deux structures et avancer ensemble sur les enjeux d'avenir de la forêt.

[LIRE LA DÉCLARATION COMPLÈTE >](#)